

## **Editorial**

Si la question des énergies renouvelables ou des nouvelles sources d'énergies occupe fréquemment le devant de la scène, il peut, à l'inverse, sembler surprenant de juxtaposer les termes de « nucléaire », « d'innovation » et de « 21<sup>ème</sup> Siècle » dans un même titre.

L'énergie nucléaire, en tant que telle, remonte au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle et la plus ancienne centrale, de type Uranium naturel – graphite – gaz, a été stoppée dans les années 1970. Depuis, la part d'énergie renouvelable a augmenté, avec l'objectif de passer de 10% en 2005 à 23% de la consommation énergétique finale en 2020 et la remise en cause du modèle nucléaire s'est accrue, notamment après les accidents de Tchernobyl et de Fukushima.

L'industrie nucléaire se trouve pourtant confrontée à de nouveaux enjeux, par rapport aux évolutions technologiques avec les centrales de nouvelle génération, la question du démantèlement ou la gestion des déchets, mais également par rapport au regard porté par la société civile sur cette énergie et son acceptation du risque induit.

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder certaines de ces problématiques dans un numéro spécial de la revue en 2014 (Riséo 2014-1), mais l'étendue des questions justifiait qu'on aille au-delà du démantèlement des centrales nucléaires.

C'est donc avec grand intérêt que nous avons accueilli l'initiative de notre collègue, Madame Marie-Béatrice Lahorgue, Maître de conférences HDR à l'UHA, de rassembler des travaux, notamment juridiques, sur la difficile question du nucléaire et de l'innovation, et ce en collaboration avec Monsieur Marc LEGER, Président de la Section française de l'Association internationale du droit nucléaire (AIDN) et professeur émérite de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN).

La culture du risque en matière nucléaire est par nature omniprésente. Elle l'est au même titre que dans de nombreuses activités industrielles, mais sa perception est forcément plus sensible du fait de l'étendue hors norme du dommage en cas d'accident. En la matière, la réflexion est par ailleurs souvent biaisée par la défense d'intérêts économiques ou idéologiques, par la juxtaposition du risque et du danger, par la confrontation des informations.

Les questions juridiques occupent une place à part entière dans la question du nucléaire, avec une base textuelle spécifique à la matière, que ce soit dans la décision d'autoriser la création d'une installation, la gestion des déchets, l'indemnisation et la définition du dommage, le cadre de prévention ou les normes d'intervention en milieu radioactif pour ne citer que quelques exemples. C'est sous ces angles que ce numéro de la revue Riséo a souhaité aborder les enjeux de la production nucléaire en brossant un tour d'horizon large des domaines où s'exprime cette spécificité.

Pour autant, la spécificité conduit-elle à l'innovation et dans quelle mesure celle-ci peut être reproductible à d'autres domaines ?

Tout est question de sens des termes et finalement de savoir si l'innovation se réduit au changement, à ce qui est nouveau ou spécifique, ou si elle implique un progrès, une amélioration de l'existant, et dans ce cas comment apprécier cette dernière. L'amélioration n'est pas forcément globale ; les enjeux peuvent être contradictoires que ce soit au plan économique, industriel, environnemental, sanitaire ou social, ou s'opposer selon que la réflexion porte sur le court terme ou le long terme.

Il était donc essentiel de donner une dimension transdisciplinaire à ce nouveau numéro de Riséo, en faisant appel à la fois à des universitaires et à des professionnels de l'industrie nucléaire, mais aussi à des juristes, des économistes, des sociologues, des ingénieurs et des journalistes scientifiques.

On le voit, à la question du nucléaire et de l'innovation, la réponse ne pouvait être que plurielle et là réside tout l'intérêt des travaux présentés dans ce numéro de Riséo.

Benoit Steinmetz

Maître de Conférences HDR – Université de Haute-Alsace

CERDACC EA3992